

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2008-0190/PR/MS portant réglementation des tarifs de consultations, d'hospitalisation, des actes de soins divers et de prestations diverses dans les formations sanitaires dépendant du Ministère de la Santé.

n° 2008-0190/PR/MS

Ministère MINISTÈRE DU TRAVAIL CHARGE DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION	Date de publication 26 mars 2008
Numéro JO n° 6 du 31/03/2008	Date du numéro 31 mars 2008

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT